VOUS AVEZ UN PROJET D'INSTALLATION EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE?





REJOIGNEZ UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

À travers son programme Grand Narbonne Agriculture, la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne a inscrit **l'installation de nouveaux agriculteurs** et **le développement des circuits alimentaires de proximité** parmi ses priorités.

La Communauté d'agglomération a souhaité proposer un accompagnement spécifique aux porteurs de projet en production maraîchère, fruitière et horticole, avec la création d'un espace test agricole afin de répondre à la demande alimentaire locale en forte croissance.

Cette réflexion est le fruit d'un travail collectif associant le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) des Pays d'Aude, la Chambre d'Agriculture de l'Aude, la BGE Languedoc Catalogne, l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Aude (ADEAR), le Biocivam de l'Aude, l'espace test Graines de Paysans et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

Le Grand Narbonne a fait l'acquisition, en novembre 2018, du domaine des jardins du Ribayrot, une ancienne exploitation maraîchère à l'abandon, située aux portes de la ville de Narbonne. Ce domaine fait actuellement l'objet de travaux de réhabilitation et continue d'évoluer. Depuis janvier 2012, il accueille un premier porteur de projets en maraîchage biologique.



QU'EST-CE-QUE LE TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE ?

Le test d'activité agricole permet d'expérimenter son projet d'installation de manière responsable et autonome dans un cadre juridique et matériel sécurisé.

À la différence du stage ou du salariat, les personnes en test se retrouvent en situation réelle « d'entrepreneur » et de développement de leur propre production, clientèle et réseau professionnel.

POUR QUI?

Ce test s'adresse aux personnes ayant pour projet de créer leur activité professionnelle en maraîchage et qui souhaitent développer leurs compétences et prendre le temps de mûrir leur projet d'installation.

Les conditions d'accès :

- 1. Avoir un projet d'installation concret
- 2. Être éligible au contrat CAPE : personne en demande d'emploi, bénéficiaire du RSA ou salarié(e) à temps partiel
- 3. Justifier de compétences techniques minimales en maraîchage ou en agriculture acquises soit par le biais d'une formation ou de premières expériences (salariat, stage, cadre familial, bénévolat)
- 4. Pouvoir dégager un fond de trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité de maraîchage (achat des plants, engrais, petit matériel)

Les porteurs de projet seront invités à compléter un dossier de candidature, qui sera ensuite analysé par une commission composée des partenaires du projet.

Lors de l'analyse, seront appréciés : des expériences agricoles significatives, un projet mature, des débouchés en circuits courts de proximité, une volonté d'installation sur le Grand Narbonne.

POURQUOISE TESTER?

- Acquérir une expérience dans le maraîchage, de la production à la commercialisation
- Améliorer ses compétences techniques et de gestion (production, transformation, commercialisation) pour tester sa capacité à entreprendre en agriculture
- S'insérer au sein du territoire narbonnais et dans le réseau professionnel local
- Pouvoir mettre en œuvre son projet et le modifier avant de faire le grand saut !





Les jardins du Ribayrot à Narbonne (route de Cuxac)

- Site certifié en Agriculture Biologique
- Surface : 4,5 ha : terrains plats, sols limono-argilo-sableux, adaptés à la culture maraîchère
- 1 800 m² de serres existantes et 2600 m² à terme
- Bâtiments en cours de rénovation
- Accès à l'eau et système d'irrigation neuf
- Parc matériel nécessaire à la production maraîchère
- Site dimensionné pour 3 à 4 porteurs de projets

COMMENT ÇA MARCHE?

• Statut et rémunération :

Durant la phase de test, le porteur de projet dépendra juridiquement de la couveuse **BGE TEST AGRI,** gérée par la BGE Languedoc Catalogne. Un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) sera établi avec les porteurs de projet qui seront par ce biais affiliés à la Mutualité Sociale Agricole.

-> Cet hébergement a une durée de 1 an, renouvelable deux fois.

L'entrepreneur à l'essai, exerce et gère son activité de manière **autonome**, et garde **ses droits sociaux** s'il en dispose (sécurité sociale, RSA, chômage). Le bénéfice dégagé par l'activité peut, soit lui permettre de constituer un capital pour son installation future, soit lui être reversé sous forme de rétribution pendant le test d'activités (après déduction des cotisations sociales).

-> La participation à la couveuse d'activités BGE AGRI TEST est de 45€/mois la 1ère année et de 52€/mois la 2e et la 3e année.



• Mise à disposition des moyens de productions :

Le Grand Narbonne mettra à disposition du porteur de projet :

- 1ha de plein champs et 500 m² de serres froides (750 m² à terme)
- 1 serre à plants commune
- Un parc matériel polyvalent comprenant un tracteur maraîcher et du matériel attelé
- Des locaux (temporaires la première année puis fixes les années suivantes)
- Le matériel d'irrigation (à compléter par les porteurs de projet)

Une contrepartie financière sera demandée aux porteurs de projets comprenant :

- Une participation forfaitaire annuelle progressive pour les équipements : 500€ la première année, 1000€ la deuxième année et 1500€ la troisième année.
- Une participation aux charges de structure (eau, électricité, fuel, assurances)

• Un accompagnement jusqu'à l'installation :

L'espace test inclut également un dispositif d'accompagnement, assuré par les partenaires du projet :



Suivi individuel et collectif tout au long de la phase de test



Accompagnement technique



Accompagnement à la gestion d'entreprise



Accompagnement au projet d'installation



Accompagnement à la recherche de débouchés et de foncier



Possibilité de tutorat avec un maraîcher professionnel en activité

LES STRUCTURES INTERVENANTES PARTENAIRES DU PROJET













Plus d'informations

Grand Narbonne – Service développement agricole durable Saber-Michaël Tayebi - 06 17 27 61 99 - s.tayebi@legrandnarbonne.com

Contact souhaité avant juillet 2021 pour une entrée en test à l'automne 2021

Information collective et visite du site sur inscription













Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales